

*États et rapports déposés auprès du Greffier  
de la Chambre*

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Lessard, membre du Conseil privé de la Reine,—  
Rapport (en français et en anglais) du ministère de l'Expansion économique régionale, pour l'année financière ter-

minée le 31 mars 1975, conformément à l'article 22 de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale, chapitre R-4, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/28A).

---

A 10 h. 22 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.